

1er Rallye du Frontonnais



REGLEMENT PARTICULIER VHC

Le 7 et 8 Avril 2018



Team Rallye Découverte
RN 113

31450 AYGUEVIVES

rallyedufrontonnais@gmail.com

06 89 05 82 13



ASA Club du Midi
TOULOUSE



NOTE IMPORTANTE
MESDAMES ET MESSIEURS LES CONCURRENTS



Visa Ligue
RG du 24.01.18
Visa FFSA
70 du 24.01.18

C'est grâce à la compréhension des Riverains et des Municipalités des communes traversées par le Rallye que l'**ASSOCIATION TEAM RALLYE DECOUVERTE** a pu organiser cette année le **Rallye DU FRONTONNAIS**.

C'est cependant grâce à votre sportivité et par l'attitude responsable que vous adopterez lors des reconnaissances du parcours, que la pérennité de l'épreuve pourra être assurée.

Nous vous demandons de **RESPECTER LE CODE DE LA ROUTE**, afin de préserver la sécurité et la tranquillité des populations et des villages qui vous accueillent, et de suivre scrupuleusement les limitations de vitesse et les horaires réglementés sur des routes fréquentées par des enfants, allant ou revenant de l'école, et par des véhicules agricoles.

**EN ACCORD AVEC LES
SERVICES PREFECTORAUX ET LA GENDARMERIE, LA REGLEMENTATION SUIVANTE SERA APPLIQUEE :**

Reconnaisances de 8h 00 à 12h 00 et 13h à 19h interdites de 12h à 13h

Limitations de Vitesse :

50 km/h sur les routes des épreuves spéciales

30 km/h dans les agglomérations.

Des reconnaissances seront organisées conformément à la nouvelle réglementation française des rallyes les :

Dimanche 1 avril et Samedi 7 avril 2018

Les reconnaissances de nuit sont formellement interdites.

De nombreux contrôles seront effectués. En sus des procès-verbaux éventuels, des sanctions sportives pouvant aller jusqu'à la mise hors course (refus du départ) sanctionneront les contrevenants sans qu'ils puissent prétendre à un quelconque remboursement des droits d'engagement.

Afin de veiller à ce qu'aucune dégradation ne soit apportée à l'environnement : tous repères, marques, affiches, panneaux sont rigoureusement interdits.

Nous comptons sur votre sportivité, et votre courtoisie. De votre comportement responsable dépend l'avenir des Rallyes.

Le Comité d'Organisation vous souhaite un agréable rallye et vous remercie par avance de votre sportivité.

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes français.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement	1 Février 2018
Ouverture des engagements	1 Février 2018
Clôture des engagements	26 mars 2018 minuit (cachet de la poste faisant foi)
Parution du carnet d'itinéraires	Dimanche 1 avril 2018
Vérification des documents :	Sous la Halle à FRONTON 7 avril 2018 - 14h00 à 18h00
Vérifications des voitures :	FRONTON 7 avril 2018- 14h15 à 18h45
1ère réunion du Collège des	Samedi 7 avril 2018 – 17h45 à FRONTON Commissaires Sportifs
Publication des équipages admis au départ :	Samedi 7 Avril 2018 - 20h00
Départ de FRONTON	1ère voiture 8 avril 2018 - 8h00
Arrivée à FRONTON	Dimanche 8 avril 2018 – 15h48
Vérification finale	Garage Peugeot FRONTON 31
Publication des résultats du rallye	Dimanche 8 avril 2018, 30 minutes maximum après l'entrée au parc du dernier concurrent
Panneau Affichage officiel	Parc fermé à Fronton et Parc de Regroupement
Remise des Prix	Dimanche 8 avril 2018 sortie du Parc Fermé

CARNETS D'ITINERAIRES DISPONIBLES

le **Dimanche 1 avril 2018 de 9h à 12h00**

BAR BRASSERIE L'ANDALOU

23 Rue de la République 31620 FRONTON

Tél. : 05 61 82 41 38

et le Samedi 7 avril 2018 à partir de 9h00 dans la HALLE de Fronton

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'ASSOCIATION TEAM RALLYE DECOUVERTE Organise le 25ème Rallye Régional du Frontonnais les 7 et 8 avril 2018.

Organisateurs Administratif : ASAC DU Midi Toulouse

Organisateur Technique : Team Rallye Découverte

Secrétariat : Team Rallye Découverte

Adresse : RN 113 31450 AYGUESVIVES

Téléphone : **06 89 05 82 13**

Mail : rallyedufrontonnais@gmail.com

Permanence du rallye :

Date 7 et 8 avril 2018

Horaire 7 avril 2018 - 12h 00 à 20h00 Halle Fronton

8 avril 2018 - 6h 00 à 19h 00 Maison des Vins - 51, avenue Adrien Escudé – Fronton

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège Commissaires Sportifs

Mme Brigitte MARTY Licence N°135594 ASA Vignobles Tarnais 09/15

Commissaires Sportifs

Mme Myriam PUECH Licence N° 32003 ASA Vignobles Tarnais 09/15

Mr Jacques JONQUIERES Licence N°9859 ASA Vignobles Tarnais 09/15

Directeur de Course

Mr Michel BONZOM Licence N°4090 ASA Circuit du Luc 07/04

Directeur de Course Adjoint

Mr Patrice MARTY Licence N°9699 ASA Vignobles Tarnais 09/15

Mr Bernard GALARD Licence N° 8230 ASA Albi 09/01

Responsable des Commissaires Techniques

Mr Jean Claude AYRAL Licence N°1536 ASA Route d'Argent 09/04

Commissaires Techniques

Mr Jean Claude MARTY Licence N°32003 ASA Corbières 08/06

Mr Bernard SANGLA Licence N° 8230 ASA Albi 09/01

Mr Pierre François MELOT Licence N°228141 ASA Armagnac Bigorre 09/14

Mr Arnaud DESPORTES Licence N° 2117 ASA des Capitouls 09/10

Chargé des relations concurrents

Mr Yves CHOUIDEN Licence N° 41554 ASA Vignobles Tarnais 09/15

Mr Guillaume AMBLARD Licence 171372 ASA Vignobles Tarnais 09/15

Responsable Publicité

Mr Marcel CABROL Licence N° 14590/0915

Juge de Fait

Mr Bernard MAUMUS Licence 20913/0915

Médecin de l'épreuve

Mr Mohamed ELRAKAAWI Licence N°149435 ASA des Capitouls 09/10

Chargé de Presse

Mr André FOURMENT Licence N° 6222 ASAC du Midi 09/07

Le détail des officiels et autres intervenants seront mise à disposition le 8 avril 2018.

Cette liste n'est pas exhaustive et susceptible d'être modifiée.

1.2P. ELIGIBILITE

Le 25ème Rallye du Frontonnais compte pour :

La Coupe de France des Rallyes coefficient 2

Le Championnat de la Ligue Régionale Occitanie Midi-Pyrénées

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications qui auront lieu : HALLE de FRONTON.

- Le 7 avril 2018 de 14 h 00 à 18 h 45

- Les vérifications finales seront effectuées au : Garage Peugeot Fronton 31
- Taux horaire de la main-d'œuvre : 60 € T.T.C.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au Rallye du Frontonnais doit adresser au secrétariat du Rallye la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant 25 mars 2018 à minuit (cachet de la poste faisant foi).

3.1.10P. Le nombre d'engagés est fixé à **10 voitures**.

3.1.11.1P. Les droits d'engagements

Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 190 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 380 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

Joindre obligatoirement au bulletin d'inscription une photocopie de la 1^{ère} page du PTH.

ARTICLE 4P. VOITURES AUTORISEES

4.1 Sont autorisées les voitures à définition routière, de l'Annexe K en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, GR, H1, H2, HR, I, IR, J1 et **J2** titulaires d'un Passeport Technique Historique (PTH/PTN), à la date de clôture des vérifications techniques, conformes au Règles Spécifiques Rallyes VHC

Sont admises dans un classement séparé, les voitures de la catégorie Rallye Classic de Compétition.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Voir dispositions prévues à l'annexe K du Code Sportif International.

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

S'il s'agit d'un rallye de doublure, les concurrents VHC partiront en premier.

Le 25^{ème} Rallye du Frontonnais représente un parcours de 170 km. Il est divisé en 1 étape et 3 sections. Il comporte 6 épreuves spéciales d'une longueur totale de 40 km.

Les épreuves spéciales sont :

VILLEMUR – VARENNES 5.9 km x 3

SALEVETAT BELMONTET-VERLHAC TESCOU – ST NAUPHARY 7. 5km x 3

L'itinéraire horaire figure dans l'Annexe "Itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Conforme au règlement standard F.F.S.A. Le nombre de passages en reconnaissance est limité à **3. Le Dimanche 1 avril et le Samedi 7 avril 2018 de 9h à 12h00 et de 13h00 à 18h00.**

ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

Aucune récompense ne sera remise.

NUMEROS DE TELEPHONES UTILES

SECRETARIAT DU RALLYE

Team Rallye Découverte

RN 113

31450 AYGUESVIVES

Mail : rallyedufrontonnais@gmail.com

TELEPHONE EN CAS DE BESOIN

06 89 05 82 13

CARNETS D'ITINERAIRES DISPONIBLES

le **Dimanche 1 avril 2018 de 9h à 12h00**

BAR BRASSERIE L'ANDALOU

23 Rue de la République 31620 FRONTON

Tél. : 05 61 82 41 38

et le Samedi 7 avril 2018 à partir de 9h00 dans la HALLE de Fronton